

**COMMUNE DE LAUSANNE**

---

**Budget de fonctionnement de l'exercice 2002  
Plan des investissements pour les années 2002 et 2003**

---

*Préavis N° 244*

Lausanne, le 27 septembre 2001

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2002 ainsi que le plan des investissements pour les années 2002 et 2003.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

1. **Résumé**
  2. **Considérations générales**
  3. **Projet EtaCom de redistribution des tâches entre le Canton et les communes et fonds de péréquation intercommunale**
  4. **Modifications structurelles**
  5. **Budget de fonctionnement de 2002**
  6. **Plan des investissements pour les années 2002 et 2003**
  7. **Evolution présumée de la situation financière en 2002**
  8. **Rémunération de la Municipalité**
  9. **Conclusions**
-

## 1. RESUME

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2002 :

### Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 2000	BUDGET 2001 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2002	ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
		<b><u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u></b>	CHARGES	REVENUS
1'305'208'740.51	1'321'692'700	Total des charges	1'356'583'100	34'890'400
1'263'208'849.81	1'306'136'800	Total des revenus		1'328'789'600
41'999'890.70	15'555'900	<b>Excédent de charges</b>		<b>27'793'500</b>
		<b><u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u></b>	DEPENSES	RECETTES
149'919'967.43	135'868'500	Total des dépenses	128'511'200	-7'357'300
13'628'408.70	21'524'000	Total des recettes		18'593'000
136'291'558.73	114'344'500	<b>Investissements nets</b>		<b>109'918'200</b>
		<b><u>FINANCEMENT</u></b>		
136'291'558.73	114'344'500	Investissements nets	109'918'200	-4'426'300
-101'835'519.89	-86'684'300	* Amortissements		79'847'500
22'855'515.05	6'571'300	* Variation des provisions et fonds de réserve	3'875'600	-2'695'700
41'999'890.70	15'555'900	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	27'793'500	12'237'600
99'311'444.59	49'787'400	<b>Insuffisance d'autofinancement</b>		<b>61'739'800</b>
36'980'114.14	64'557'100	* <b>Autofinancement</b>		<b>48'178'400</b>

Le compte de fonctionnement fait apparaître un excédent des charges de 27.8 millions de francs; ce résultat est meilleur que celui enregistré lors des comptes 2000 (excédent de charges de 42 millions de francs) tout en étant en retrait par rapport au budget de 2001, ce dernier prévoyant un déficit de quelque 15.6 millions.

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à 128.5 millions de francs (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour 7.3 millions). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 18.6 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2002 atteignent 109.9 millions.

Le financement des investissements est assuré à hauteur de 48.2 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de 61.7 millions par le recours à l'emprunt.

## **2. CONSIDERATIONS GENERALES**

En Suisse, le développement des activités économiques a été très soutenu pendant l'année 2000 et durant le premier semestre 2001; toutefois, depuis quelques semaines on assiste à un ralentissement dans la progression des affaires. Cette modification de tendance, également perceptible dans les pays membres de l'Union européenne, résulte principalement du tassement conjoncturel constaté aux Etats Unis depuis le quatrième trimestre 2000.

S'agissant des marchés financiers, après une brusque remontée des taux d'intérêts dès le printemps 2000, tout particulièrement dans le court terme, on assiste depuis le début de 2001 à une baisse des taux. Celle-ci répond aux interventions répétées de la Banque fédérale américaine qui cherche à relancer l'économie de son pays en offrant aux entreprises la possibilité de trouver des fonds à des conditions plus favorables. En Suisse, cela se traduit par une baisse des taux à court terme d'environ 0.50 % entre janvier 2001 et août 2001; ces taux se situaient à environ 3 % à fin août 2001. Les conditions des crédits à long terme ont été plus stables et avoisinaient, pour une grande ville, 3.75 % à fin août 2001 pour une durée de 8 ans. En comparaison historique, il s'agit de taux favorables pour les emprunteurs et l'on peut raisonnablement penser qu'une hausse importante ne devrait pas intervenir avant plusieurs mois.

Pour terminer, relevons toutefois que les récents évènements tragiques survenus dans le centre des affaires de New-York créent un climat d'incertitude dont les conséquences profondes ne seront guère mesurables avant plusieurs mois.

## **3. PROJET ETACOM DE REDISTRIBUTION DES TACHES ENTRE LE CANTON ET LES COMMUNES ET FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNALE**

Un travail important a déjà été réalisé à ce jour en vue de finaliser la première étape de l'opération EtaCom. Celle-ci traite, rappelons-le, de l'enseignement obligatoire, du dispositif d'urgence médicale pré-hospitalière et de l'organisation judiciaire. Certes, tout n'est pas encore maîtrisé et ce n'est que vers le milieu de l'année 2002 que l'on pourra établir un bilan précis des incidences financières pour l'Etat de Vaud et pour les communes vaudoises. Certains points importants, tels que les contrats de prestations (sous-traitance) entre certaines grandes communes et l'Etat, ne sont pas encore définitivement réglés. Malgré cela, il a paru intéressant à la Municipalité de vous présenter ci-après un premier décompte des incidences du projet EtaCom sur les finances de la Ville; en voici les éléments constitutifs tels que répercutés dans le budget 2002 :

<b>Rubrique comptable</b>	<b>Désignation</b>	<b>Amélioration mios fr.</b>	<b>Aggravation mios fr.</b>
1100.351	Contribution au compte de régulation : 114'304 habitants à fr. 620.00		71.0
5800.451	Indemnité compensatoire pour la suppression du subside cantonal aux transports scolaires : 114'304 habitants à fr. 22.00, porté en diminution de la contribution de base au compte de régulation	p.m.	
2502.451	Indemnité service d'ambulances	0.7	
3301.423	Loyers des salles d'audience (judiciaire)	1.4	
5000.365	Gymnase du soir	0.3	
5001.365	Ecoles de musique	3.0	
5001.390.3	Institut Ribaupierre	0.1	
5300.451	Orientation scolaire et professionnelle : à charge de l'Etat, à l'exception des charges de locaux et de mobilier	1.1	
5400.451	Infirmières scolaires	1.9	
5401.451	Prestations psycho-pédagogiques	4.5	
5402.451	Enseignement spécialisé	p.m.	
5601.451	Suppression forfait fr. 2.00 par repas		0.2
5800.351	Suppression de la contribution de 50 % aux salaires des enseignants	53.5	
5800.451	Suppression de la contribution de 50 % aux salaires des remplaçants	1.0	
5800.451	Indemnité forfaitaire allouée par l'Etat pour les travaux administratifs	3.8	
5800.451	Indemnité pour fournitures et matériel d'enseignement	1.6	
5800.310.00	Suppression des achats de fournitures à la CADEV	1.2	
5800.451	Suppression du remboursement cantonal pour les fournitures ACT/ACM		0.3
5800.451	Suppression forfait fr 2.00 par repas		0.1
5800.318	Suppression de la contribution cantonale de deux tiers aux transports scolaires		0.3
5800.352	Diminution de la facturation des communes pour élèves lausannois	0.3	
5800.452	Diminution de la facturation aux communes pour élèves externes		2.0
5800.451	Suppression de l'indemnité pour les requérants d'asile		0.2
	<b>Totaux</b>	<b>74.4</b>	<b>74.1</b>

En ce qui concerne le Fonds de péréquation intercommunale, notre Commune y contribuera en 2001 à hauteur de fr. 45'929'130.- et recevra une quote-part de fr. 47'399'902.-, d'où un solde en notre faveur de fr. 1'470'772.-. Ces chiffres ne devraient pas subir de modifications importantes en 2002.

#### 4. MODIFICATIONS STRUCTURELLES

Par rapport au budget 2001, le budget 2002 enregistre les modifications de structure suivantes :

A l'Administration générale, une unité budgétaire intitulée 1201 "Correctifs de la masse salariale" a été introduite au Service du personnel et des assurances pour enregistrer de manière séparée la réserve pour augmentation de l'effectif du personnel communal ainsi que les économies anticipées sur les charges salariales.

A la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives, le Groupe sanitaire a été transféré du Corps de police (2404) au Service de secours et d'incendie (2502).

A la Direction des finances, deux unités budgétaires nouvelles ont été créées au Service des forêts, domaines et vignobles, soit 3203 "Compostière" et 3204 "Chaufferie", dont la substance a été extraite du chapitre 3201 "Domaines".

Aux Services industriels, un nouveau service intitulé 7800 "Service commercial" a été introduit, suite au préavis N° 201 du 1<sup>er</sup> mars 2001.

—

Précisons encore que le budget 2002 enregistre des mouvements de chiffres importants par rapport au budget précédent en raison, principalement, de l'opération EtaCom (mutations d'un volume supérieur à 70 millions de francs – voir détails au chapitre 3 ci-dessus), ainsi que de la modification aux Services industriels du traitement comptable des transferts internes de la propre production d'énergie (TAG, Lavey). Ces opérations, d'un volume de l'ordre de 50 millions de francs, passent des imputations internes (chapitres 39/49) aux chapitres 31 (achats d'énergie) et 43 (ventes).

## 5. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2002

Dans la marche vers la recherche de l'équilibre budgétaire, le budget de 2002 est synonyme de temps d'arrêt, et même de léger recul. La raison principale en est la poursuite de la progression des charges tandis que simultanément les recettes fiscales ne progressent que peu du fait que 2002 est la seconde année de la période fiscale 2001/2002. L'accroissement des coûts liés au développement des centres de vie enfantine et au renforcement de la sécurité publique n'a en effet pas pu être entièrement compensé par des recettes accrues ou nouvelles.

Compte tenu des indications fournies ci-dessus, le budget de fonctionnement de 2002 affiche un excédent de charges de 27.8 millions de francs, en augmentation de 12.2 millions de francs par rapport à celui voté par votre Conseil en décembre 2000 pour 2001.

—

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2002 et de 2001, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat global	Budget 2002	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1'356'583'100	1'321'692'700	34'890'400	2.6
Revenus	1'328'789'600	1'306'136'800	22'652'800	1.7
<b>Excédent de charges</b>	<b>27'793'500</b>	<b>15'555'900</b>	<b>12'237'600</b>	<b>78.7</b>

Résultat par catégorie	Budget 2002	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
<b>3 Charges</b>	<b>1'356'583'100</b>	<b>1'321'692'700</b>	<b>34'890'400</b>	<b>2.64</b>
30 Charges de personnel	416'982'800	392'965'200	24'017'600	6.11
31 Biens, services et marchandises	413'353'700	352'263'500	61'090'200	17.34
32 Intérêts passifs	85'747'000	87'117'000	-1'370'000	-1.57
33 Amortissements	87'594'900	94'816'200	-7'221'300	-7.62
35 Dédommagements à des collectivités publiques	149'732'000	141'422'200	8'309'800	5.88
36 Subventions accordées	68'289'300	67'334'200	955'100	1.42
38 Attributions aux réserves	5'073'800	5'545'500	-471'700	-8.51
39 Imputations internes	129'809'600	180'228'900	-50'419'300	-27.98
<b>4 Revenus</b>	<b>1'328'789'600</b>	<b>1'306'136'800</b>	<b>22'652'800</b>	<b>1.73</b>
40 Impôts	477'470'000	467'370'000	10'100'000	2.16
41 Patentes, concessions	3'452'000	3'167'000	285'000	9.00
42 Revenus des biens	53'014'000	51'688'100	1'325'900	2.57
43 Taxes, ventes et prestations facturées	593'303'600	535'253'100	58'050'500	10.85
44 Part à des recettes sans affectation	3'613'000	3'613'000	0	0.00
45 Dédommagements de collectivités publiques	57'218'200	50'644'200	6'574'000	12.98
46 Subventions acquises	1'959'800	2'055'700	-95'900	-4.67
48 Prélèvements sur les réserves	8'949'400	12'116'800	-3'167'400	-26.14
49 Imputations internes	129'809'600	180'228'900	-50'419'300	-27.98
<b>RESULTAT</b>				
<b>Excédent de charges</b>	<b>27'793'500</b>	<b>15'555'900.00</b>	<b>12'237'600</b>	<b>78.67</b>

En complément aux données ci-dessus, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par direction
- B) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- C) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2002.

### 3 CHARGES

#### 30 Charges de personnel

+ 24.0 mios ou + 6.1 %

	Budget 2002	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale	37'296'600	36'088'100	1'208'500	3.3
Sécurité publique et affaires sportives	105'378'000	99'115'400	6'262'600	6.3
Finances	16'664'800	16'158'600	506'200	3.1
Travaux	67'361'200	65'815'700	1'545'500	2.3
Enfance, jeunesse et éducation	66'103'400	61'726'400	4'377'000	7.1
Sécurité sociale et environnement	65'583'300	61'972'100	3'611'200	5.8
Services industriels	66'595'500	64'088'900	2'506'600	3.9
Sous-total	424'982'800	404'965'200	20'017'600	4.9
Correctifs de la masse salariale	-8'000'000	-12'000'000	4'000'000	-33.3
<b>Total</b>	<b>416'982'800</b>	<b>392'965'200</b>	<b>24'017'600</b>	<b>6.1</b>

Relevons que les chiffres du budget de 2002 tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ *Indexation de 1.9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2001*
- ⇒ *Annuités réglementaires au 1<sup>er</sup> janvier 2002*
- ⇒ *Gratifications d'ancienneté échues en 2002*
- ⇒ *Augmentations d'effectifs de l'ordre de septante EPT*
- ⇒ *Revalorisation des salaires de certaines catégories de personnel*
- ⇒ *Création d'une réserve pour accroissement d'effectif de 2 millions de francs*

Rappelons que dès l'exercice 2001 les économies salariales anticipées au niveau du budget sont portées en diminution du présent chapitre. Le montant desdites économies, budgétisé à 12 millions de francs pour 2001, a été ramené à 10 millions pour tenir compte de la disparition de la contribution de solidarité du personnel communal.

Par ailleurs, les pourcentages particulièrement élevés qui apparaissent pour certaines directions s'expliquent de la manière suivante :

#### Sécurité publique et affaires sportives (+ 6.3 %)

La revalorisation des traitements des policiers en avril 2001, de même que l'augmentation de leur effectif explique la progression ci-dessus.

#### Enfance, jeunesse et éducation (+ 7.1 %)

Les charges salariales de l'unité budgétaire intitulée "Accueil d'enfants", qui progressent de 2.4 millions de francs, soit de 15.7 %, suite à un important accroissement d'effectif (+ 22 EPT), sont principalement à l'origine du niveau élevé du taux mentionné en titre.

#### Sécurité sociale et environnement (+ 5.8 %)

Ici, ce sont les charges salariales du Service social et du travail, en augmentation de 2.9 millions de francs (+ 12.2 %), suite à l'engagement prévu de 23.3 EPT supplémentaires, qui entraînent une progression de ce type de charges au-dessus des normes.

**31 Biens, services et marchandises****+ 61.1 mios ou + 17.3 %**

	Budget 2002	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	16'302'800	15'751'000	551'800	3.5
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	25'495'000	24'315'100	1'179'900	4.9
Marchandises	14'686'900	14'265'600	421'300	3.0
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	34'012'600	33'837'100	175'500	0.5
Honoraires et prestations de services	53'144'800	47'834'500	5'310'300	11.1
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	14'632'200	14'191'000	441'200	3.1
Autres dépenses en biens, services et marchandises	24'763'900	22'673'700	2'090'200	9.2
Sous-total	183'038'200	172'868'000	10'170'200	5.9
Achats d'énergie par les SI	230'315'500	179'395'500	50'920'000	28.4
<b>Total</b>	<b>413'353'700</b>	<b>352'263'500</b>	<b>61'090'200</b>	<b>17.3</b>

Ainsi que relevé plus haut, l'augmentation des achats d'énergie figurant dans le tableau ci-dessus, de 50.92 millions de francs (+ 28.4 %), résulte essentiellement du transfert, du chapitre des imputations internes au chapitre 31, des achats internes de la production d'énergie propre des Services industriels, mouvement se chiffrant à quelque 50.5 millions de francs.

Comme à l'accoutumée, ce chapitre de charges a retenu toute l'attention de la Municipalité afin d'en limiter la progression. Les achats d'énergie étant mis à part, ces dépenses s'accroissent néanmoins de plus de 10 millions de francs, soit de 5.9 %. Le développement de certaines activités telles que l'accueil d'enfants ou les prestations "multimedia" des Services industriels explique ce taux élevé.

Les principales augmentations que l'on peut mettre en exergue sont les suivantes :

311 Achats d'équipements et d'installations aux Services industriels	1.5 million
312 Consommation d'énergie à la STEP (nouvelles installations)	0.4 million
312 Consommation d'eau au Service des parcs et promenades	0.2 million
313 Consommation de marchandises	0.4 million
314 Entretien des bâtiments scolaires	1.3 million
315 Entretien d'installations aux SI	0.7 million
316 Loyers	0.4 million
318 Assurances choses	0.2 million
318 Frais de décharges du Service d'assainissement	1.2 million
318 Accueil d'enfants (garderies, APEMS)	1.2 million
318 Frais d'emprunts	0.3 million
319 Frais et rétrocessions liés à diverses prestations de la section Multimédia	2.0 millions

**32 Intérêts passifs****- 1.4 mio ou - 1.6 %**

Les hypothèses de travail retenues pour budgétiser ces charges ont été les suivantes :

- ⇒ insuffisance d'autofinancement pour 2001 de l'ordre de 75 millions;
- ⇒ insuffisance d'autofinancement pour 2002 de l'ordre de 62 millions;
- ⇒ consolidation des emprunts à long terme à un taux de 4.50 % en 2002.

Malgré le fort accroissement de l'endettement prévu pour les années 2001 et 2002, les charges d'intérêts diminuent grâce à l'arrivée à échéance pendant cette période d'importants emprunts comportant des taux élevés.

Compte non tenu des frais, le taux moyen de la dette est d'environ 4.25 % au budget 2002.

**33 Amortissements****- 7.2 mios ou - 7.6 %**

	<b>Budget 2002</b>	<b>Budget 2001</b>	<b>Ecart (+/-)</b>	
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	7'000'000	7'000'000	0	0.0
Autres pertes, défalcatons et moins-values d'impôts	747'400	1'131'900	-384'500	-34.0
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	44'495'100	45'133'200	-638'100	-1.4
Amortissements du patrimoine administratif des SI	35'352'400	41'551'100	-6'198'700	-14.9
<b>Total</b>	<b>87'594'900</b>	<b>94'816'200</b>	<b>-7'221'300</b>	<b>-7.6</b>

Aux Services industriels, la diminution de 7.3 millions de francs des amortissements (financés par le fonds de réserve) effectués sur les travaux d'agrandissement de la station de pompage de Lutry explique la baisse de ce chapitre pour l'exercice 2002.

**35 Dédommagements à des collectivités publiques****+ 8.3 mios ou + 5.9 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2002	2001	fr.	%
	fr.	fr.		
Compte de régulation EtaCom	71'000'000	0	71'000'000	-
Participation à des entreprises de transports	31'750'000	38'000'000	-6'250'000	-16.4
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	798'000	798'000	0	0.0
Participation au déficit de l'Etat	5'600'000	5'660'000	-60'000	-1.1
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	1'830'000	1'805'000	25'000	1.4
Participations aux charges de l'Etat pour l'enseignement	0	56'200'200	-56'200'200	-100.0
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	4'370'000	3'943'500	426'500	10.8
Facture sociale	33'480'000	33'215'500	264'500	0.8
Participation aux mesures actives du travail	262'000	562'000	-300'000	-53.4
Autres dédommagements	642'000	1'238'000	-596'000	-48.1
<b>Total</b>	<b>149'732'000</b>	<b>141'422'200</b>	<b>8'309'800</b>	<b>5.9</b>

La mise en œuvre d'EtaCom, dont le détail figure au chapitre 3 ci-dessus, bouleverse ce chapitre où disparaissent les participations précédemment versées à l'Etat pour l'enseignement, alors qu'est introduit un compte de régulation, qui restera en vigueur pendant la période transitoire de l'opération, avec un versement net de l'ordre de 620 francs par habitant budgétisé pour 2002.

Dans le secteur des transports, il est à noter que l'entrée en vigueur de la loi cantonale du 21 novembre 2000 sur les transports publics engendre une diminution de la contribution de la Ville de quelque 5.1 millions, alors que le paiement en 2001 de la dernière tranche de participation à la rénovation du LEB a pour conséquence une économie de 1.1 million en 2002.

Il y a encore lieu de relever que les lignes ferroviaires TSOL et Métro L-O, précédemment englobées dans le trafic d'agglomération (dont le déficit est couvert par les communes dans l'année), sont dorénavant rattachées au trafic régional (dont le déficit est couvert par les communes dans l'année qui suit l'exercice comptable). Afin d'harmoniser la pris en charge du déficit de ces deux lignes avec celle des lignes du trafic régional, il n'y aura pas de contribution des communes en 2002 pour le TSOL et le L-O.

La facture sociale s'accroît légèrement, la hausse de divers postes étant presque compensée par la diminution de notre participation dans le secteur "PC AVS/AI et LAVAMal". Le détail de ladite facture est le suivant :

	<b>Budget 2002</b>	<b>Budget 2001</b>
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>
<b>Total</b>	<b>33'480'000</b>	<b>33'215'500</b>
Enseignement spécialisé	2'670'000	2'559'000
PC AVS/AI et LAVAMal	14'130'000	15'123'000
Prévoyance et aides sociales	12'529'000	11'820'500
Protection de la jeunesse	2'776'000	2'654'100
Hébergement médico-social	1'375'000	1'058'900

**36 Subventions accordées****+ 1 mio ou + 1.4 %**

	<b>Budget 2002</b>	<b>Budget 2001</b>	<b>Ecart (+/-)</b>	
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
Administration générale	29'380'300	27'341'000	2'039'300	7.5
Sécurité publique et affaires sportives	4'109'100	3'870'900	238'200	6.2
Enfance, jeunesse et éducation	17'834'600	19'932'200	-2'097'600	-10.5
Sécurité sociale et environnement	16'965'300	16'190'100	775'200	4.8
<b>Total</b>	<b>68'289'300</b>	<b>67'334'200</b>	<b>955'100</b>	<b>1.4</b>

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, la reprise par l'Etat de la subvention du Gymnase du soir, de même que les effets d'EtaCom sur les subventions accordées au Conservatoire de musique et à l'EJMA, entraînent une économie de l'ordre de 3.3 millions. Abstraction faite de ces éléments, le chapitre des subventions s'accroît de 6.3 %.

Voici les variations principales intervenues entre le budget de 2001 et celui de 2002 (en millions de francs) :

⇒ <i>Fondation ASECE (Association Solidarité &amp; Création d'entreprises)</i>	+ 0.200
⇒ <i>Lausanne Tourisme</i>	+ 0.182
⇒ <i>Béjart Ballet Lausanne</i>	+ 0.600
⇒ <i>Opéra de Lausanne et chœur</i>	+ 0.150
⇒ <i>Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.</i>	+ 0.200
⇒ <i>Affaires sportives</i>	+ 0.250
⇒ <i>Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)</i>	+ 0.350
⇒ <i>Vallée de la Jeunesse</i>	+ 0.300
⇒ <i>Aide à la famille</i>	+ 0.100
⇒ <i>Groupe d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP)</i>	+ 0.120
⇒ <i>Association lausannoise pour la santé et le maintien à domicile (ALSMAD)</i> – <i>Action lausannoise</i>	+ 0.500
⇒ <i>Aide aux locataires de la Bourdonnette</i>	+ 0.295

**38 Attributions aux réserves****- 0,5 mio ou - 8.5 %**

	Budget 2002	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation des PFO	50'000	32'100	17'900	55.8
Fonds de régularisation des loyers	1'000	1'000	0	0.0
Fonds des SI	5'022'800	5'512'400	-489'600	-8.9
<b>Total</b>	<b>5'073'800</b>	<b>5'545'500</b>	<b>-471'700</b>	<b>-8.5</b>

Aux Services industriels, la diminution de ce poste provient essentiellement de la suppression de l'attribution au Fonds de réserve pour l'agrandissement de la station de pompage de Lutry, ce dernier étant liquidé.

**39 Imputations internes****- 50.4 mios ou - 28.0 %**

Ainsi que relevé plus haut, c'est la modification du traitement comptable des transferts internes relatifs à l'énergie produite par les Services industriels, d'un volume de 50.5 millions de francs, qui explique la réduction importante du montant des imputations internes.

**4 REVENUS****40 Impôts****+ 10.1 mios ou + 2.2 %**

	Budget 2002	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur le revenu et la fortune	323'000'000	320'000'000	3'000'000	0.9
Impôts sur le bénéfice et le capital	89'000'000	81'500'000	7'500'000	9.2
Impôts fonciers	28'000'000	29'000'000	-1'000'000	-3.4
Droits de mutations	9'000'000	9'000'000	0	0.0
Impôts sur les successions et les donations	22'000'000	22'000'000	0	0.0
Impôts sur la propriété et sur la dépense	6'470'000	5'870'000	600'000	10.2
<b>Total</b>	<b>477'470'000</b>	<b>467'370'000</b>	<b>10'100'000</b>	<b>2.2</b>

Le tableau ci-dessus appelle les commentaires suivants :

**Impôts sur le revenu et la fortune**

L'exercice 2002 correspond à une seconde année de la période fiscale. Comme pour l'exercice 2001, seront pris en considération pour le calcul de l'impôt, les revenus réalisés au cours des années 1999 et 2000, années marquées par une reprise sensible de la conjoncture économique.

Pour 2001, une augmentation du produit de l'impôt sur le revenu de 8 % par rapport aux résultats des comptes 1999 avait été retenue. Cette progression est aujourd'hui confirmée par les premiers résultats des décla-

rations d'impôts (taxations) 2001-2002. S'y ajoutent, pour un montant estimé de l'ordre de 4 millions de francs, les effets des modifications de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI).

### **Impôts sur le bénéfice et le capital**

L'importance de l'acompte final 2000 acquitté par les personnes morales lausannoises permet de prévoir une augmentation de 20 % du produit de l'impôt sur le bénéfice par rapport aux résultats des comptes 2000.

### **Impôts fonciers**

La prévision 2002 tient compte de la dissolution de nombreuses sociétés immobilières qui ne sont plus soumises à l'impôt complémentaire sur les immeubles.

### **Impôts sur la propriété et sur la dépense**

Le budget relatif à l'impôt sur les divertissements a été établi compte tenu du résultat des comptes 1999 et 2000.

#### **41 Patentes et concessions + 0.3 mio ou + 9.0 %**

La Police du commerce prévoit une hausse de 0.15 million de francs dans ce chapitre sur la base des chiffres de 2000.

#### **42 Revenus des biens + 1.3 mio ou + 2.6 %**

	<b>Budget 2002</b>	<b>Budget 2001</b>	<b>Ecarts (+/-)</b>	
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
Intérêts, prêts et participations	4'260'000	3'872'100	387'900	10.0
Revenu des immeubles du patrimoine financier	25'650'000	24'595'000	1'055'000	4.3
Revenu des biens du patrimoine administratif	22'546'800	22'449'200	97'600	0.4
Autres revenus	557'200	771'800	-214'600	-27.8
<b>Total</b>	<b>53'014'000</b>	<b>51'688'100</b>	<b>1'325'900</b>	<b>2.6</b>

Les intérêts moratoires (impôts) sont en progression de 0.5 million, ce poste étant toujours plus important lors d'une seconde année de période fiscale.

Au patrimoine financier, le Service des gérances prévoit une hausse du produit des loyers de 1 million de francs, notamment en raison du transfert du Palais de Justice de Montbenon.

**43 Taxes, ventes et prestations facturées****+ 58.1 mios ou + 10.8 %**

	Budget 2002	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	86'148'700	82'465'100	3'683'600	4.5
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI)	62'916'600	60'224'500	2'692'100	4.5
Frais facturés à des tiers, remboursements	10'909'700	8'925'700	1'984'000	22.2
Amendes	13'000'000	13'000'000	0	0.0
Autres contributions	12'433'600	12'961'800	-528'200	-4.1
Sous-total	185'408'600	177'577'100	7'831'500	4.4
Ventes d'énergie des SI	407'895'000	357'676'000	50'219'000	14.0
<b>Total</b>	<b>593'303'600</b>	<b>535'253'100</b>	<b>58'050'500</b>	<b>10.8</b>

L'augmentation des ventes d'énergie figurant dans le tableau ci-dessus, de 50.22 millions de francs (+ 14.0 %), résulte essentiellement du transfert, du chapitre des imputations internes au chapitre 43, des ventes internes de la propre production d'énergie des Services industriels.

Cette rubrique enregistre en outre les principaux écarts suivants (en millions de francs) :

434	<i>Transfert conventionnel de diverses recettes du Service de secours et d'incendie à la Division défense incendie et secours (DDIS) du Canton.</i>	- 0.350
434	<i>Groupe sanitaire – Prestations facturées</i>	2.200
434	<i>Gestion des déchets – Prestations facturées</i>	0.970
434	<i>Multimédia – Redevances et prestations facturées</i>	1.100
434	<i>Service commercial des SI – Prestations facturées</i>	0.760
436	<i>Participation du SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) aux charges du personnel du BPO (Bureau d'organisation des emplois temporaires subventionnés)</i>	2.201
439	<i>Distribution d'électricité – Recettes diverses (ristournes EOS)</i>	- 1.730
439	<i>Multimédia – Recettes diverses (abonnements internet)</i>	2.350

**45 Dédommagements de collectivités publiques****+ 6.6 mios ou + 13.0 %**

	Budget 2002	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
<b>Total</b>	<b>57'218'200</b>	<b>50'644'200</b>	<b>6'574'000</b>	<b>13.0</b>
Fonds de péréquation EtaCom	1'500'000	2'200'000	-700'000	-31.8
Participation de l'ECA aux frais du Service de secours et d'incendie	9'321'000	10'867'000	-1'546'000	-14.2
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1'491'000	0	1'491'000	-
Participation des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	24'087'500	16'036'800	8'050'700	50.2
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	3'829'700	3'973'000	-143'300	-3.6
Participation cantonale à la régionalisation sociale ainsi qu'aux frais administratifs RMR	6'973'100	6'633'500	339'600	5.1
Participation de la Confédération aux frais de l'Office régional de placement (ORP)	7'760'000	8'523'000	-763'000	-9.0
Autres dédommagements	2'255'900	2'410'900	-155'000	-6.4

La convention récemment signée avec l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) nécessite un ajustement à la baisse de 1.55 million de francs de sa participation aux charges du Service de secours et d'incendie.

En revanche, le nouveau système de financement instauré par EtaCom induit une nouvelle recette de 1.49 million de francs pour le Groupe sanitaire (ambulances) ainsi que d'importants revenus supplémentaires à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

Par ailleurs, les diminutions de charges enregistrées dans les secteurs "STEP" et "ORP" induisent une baisse de la participation des autres collectivités.

**48 Prélèvements sur les réserves****- 3.2 mios ou - 26.1 %**

	Budget 2002	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	<b>8'949'400</b>	<b>12'116'800</b>	<b>-3'167'400</b>	<b>-26.1</b>
Fonds de régularisation des loyers	1'000	0	1'000	-
Fonds de péréquation de la STEP	1'260'400	2'901'100	-1'640'700	-56.6
Fonds des SI	7'688'000	9'215'700	-1'527'700	-16.6

La diminution des charges liées à l'épuration des eaux, principalement en raison de la baisse des amortissements, nécessite un recours moindre au Fonds de péréquation ad hoc.

Aux Services industriels, l'on assiste à la suppression des amortissements financés par le fonds de réserve pour l'agrandissement de la station de pompage de Lutry (- 3 millions – voir chapitre 33 "Amortissements"),

ainsi que la disparition de prélèvements dans la division "Production d'électricité" (- 1 million). En revanche, au chauffage à distance, un prélèvement de 4.8 millions sur le Fonds spécial de réserve a été prévu pour compenser l'abandon du versement d'EOS pour la substitution de la production de la turbine à gaz. Dans le secteur de la distribution d'électricité, un prélèvement nouveau de 2 millions de francs a été budgétisé afin de compenser les incidences multiannuelles de l'assainissement financier d'EOS.

## 6. PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2002 ET 2003

Ce plan est constitué par les trois chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2002 et 2003, portant sur les crédits déjà votés (A I).
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2002 et 2003, portant sur les crédits à voter d'ici la fin 2003, lesquels sont classés par ordre de priorité (A II).
- ⇒ Une liste pour mémoire des projets à présenter au-delà de l'an 2003.

\* \* \* \*

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements pour l'exercice 2002 :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 15.09.2001	Sur crédits à voter	Total
Administration générale	0.0	10.8	10.8
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	7.6	9.2	16.8
Direction des finances	4.8	7.1	11.9
Direction des travaux	9.1	13.2	22.3
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	11.4	4.3	15.7
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	1.1	2.6	3.7
Direction des services industriels	22.7	17.4	40.1
Total du patrimoine administratif	56.7	64.6	121.3
Patrimoine financier	0.0	2.0	2.0
<b>Total général</b>	<b>56.7</b>	<b>66.6</b>	<b>123.3</b>

Les principales dépenses prévues pour 2002 sont les suivantes :

(en milliers de francs)

Renouvellement du parc des postes de travail (micro-ordinateurs)	7'000
Rénovation de la patinoire et piscine de Montchoisi (bâtiment et installations)	4'000
Nouvelle centrale d'alarme du Corps de police	3'200
Participation à la société de gestion des déchets du périmètre lausannois (GEDREL)	3'426
Agrandissement du groupe scolaire d'Entre-Bois	9'000
Extensions ordinaires des Services industriels	11'160
Agrandissement de la station de pompage de Lutry	3'000
Acquisition de droits d'eaux au Pays d'Enhaut	4'000
Renouvellement partiel du réseau 50 kV et 125 kV	4'000

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2002 sont évaluées à 18.6 millions de francs et que les dépenses nettes d'investissements s'élèvent à 109.9 millions de francs compte tenu des demandes d'autorisations d'achats.

## 7. EVOLUTION PRESUMEE DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2002

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

<b>Détermination de l'autofinancement</b>	<b>Doit</b>	<b>Avoir</b>
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	27.8	
Amortissements		79.9
Attributions aux réserves		5.0
Prélèvements sur les réserves	8.9	
	<u>36.7</u>	<u>84.9</u>
Autofinancement	<u>48.2</u>	
	<u>84.9</u>	<u>84.9</u>
<b>Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)</b>		
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	121.2	
Autorisations d'achats	7.3	
Subventions et recettes sur investissements		18.6
	<u>128.5</u>	<u>18.6</u>
Investissements nets	<u>128.5</u>	<u>109.9</u>
	<u>128.5</u>	<u>128.5</u>
<b>Financement</b>		
	<b>Mios de francs</b>	<b>%</b>
Investissements nets	109.9	100.0
./. Autofinancement	48.2	43.9
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>61.7</u>	<u>56.1</u>

L'insuffisance d'autofinancement de quelque 62 millions de francs (patrimoine financier non compris) sera couverte par le recours à l'emprunt. Toutes choses restant égales par ailleurs, la dette totale avoisinerait ainsi 2.1 milliards de francs à la fin 2002.

Selon la décision que pourrait prendre le Grand Conseil au sujet du report de charges sur les communes proposé par le Conseil d'Etat vaudois, soit 120 millions de francs par année en 2002 et 2003, les chiffres ci-dessus pourraient encore s'aggraver sensiblement.

## 8. REMUNERATION DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE

Une loi du 2 novembre 1999 est venue modifier l'article 29 de la loi sur les communes, qui a aujourd'hui la teneur suivante :

*«Sur proposition de la municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.*

*Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.*

*Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature.».*

Dans sa version précédente, cette disposition était moins précise : elle ne désignait pas l'autorité compétente pour présenter une proposition relative aux indemnités des membres de l'exécutif et ne prévoyait pas la fixation périodique desdites indemnités. Un souci de précision et de transparence a dicté la modification décidée en 1999 par le Grand Conseil. Cette modification ayant un effet immédiat, l'ensemble des indemnités servies aux membres des autorités communales doivent faire – ou avoir fait – l'objet d'une décision au cours de la législature 1998-2001.

A Lausanne, les exigences de la loi sont satisfaites pour ce qui concerne les indemnités versées aux membres du Conseil communal : elles ont été fixées lors de la séance du 2 janvier 1998<sup>1</sup>. Une nouvelle décision – incluant l'indemnité versée au président et le traitement du secrétaire du Conseil – devra être prise, sur proposition du bureau, au début de la prochaine législature. Formellement, en revanche, les traitements du syndic et des membres de la Municipalité n'ont pas fait l'objet d'une décision (l'octroi d'un crédit budgétaire autorisant le paiement de ces traitements n'étant pas suffisant, au sens de la loi); la dernière décision du Conseil en cette matière remonte au 25 octobre 1988<sup>2</sup>. Il convient dès lors, avant la fin de l'année, de fixer les traitements en cause, qui seront ceux servis dès janvier 2002 et dont les montants correspondent au crédit inscrit sous la rubrique budgétaire 1001.301.

La décision prise en 1988 prévoyait une revalorisation des traitements servis aux membres de l'Exécutif déployant pleinement ses effets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1991, avec un traitement annuel brut de fr. 184'817.– pour le syndic et de fr. 172'287.– pour les conseillers municipaux. Ces traitements ont été depuis lors indexés au coût de la vie dans les mêmes proportions et selon les mêmes modalités que pour le personnel communal; ils s'élèvent aujourd'hui – à l'indice 101.1<sup>3</sup> – à fr. 244'960.– pour le syndic et à fr. 228'354.– pour les conseillers municipaux. La Municipalité vous propose le statu quo, étant entendu que ces traitements bénéficieront des mêmes indexations que celles qui pourraient être accordées au personnel communal.

---

<sup>1</sup> Bulletin du Conseil communal, 1998, I, p. 47

<sup>2</sup> BCC, 1988, II, pp.

<sup>3</sup> Base : Juillet 2000 = 100

## 9. CONCLUSIONS

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne*

vu le préavis N° 244 de la Municipalité, du 27 septembre 2001;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2002 comme il suit :

Charges	fr. 1'356'583'100
Revenus	1'328'789'600
<b>Excédent des charges</b>	<b>fr. 27'793'500</b>

2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2002;

3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2002;

4. de fixer comme suit le traitement annuel brut des membres de la Municipalité, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002 :

Syndic	:	fr. 244'960.–
Conseillers municipaux	:	fr. 228'354.–

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :

François Pasche

Annexes :

- A. Compte de fonctionnement par direction
- B. Compte de fonctionnement par nature
- C. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2002
- Brochure du projet de budget de l'exercice 2002
- Plan des investissements pour les années 2002 et 2003